



Procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2025

Etaient présents : Philippe LE FUR, François LE ROUX, Marie-Renée EYMARD, Maryvonne PERRON, Roland TOURNIER, Claudine LE BERRE

Etaient Absents : May DE FOUGEROLLES donne procuration à Roland TOURNIER, Joseph SCOUARNEC donne procuration à Marie-Renée EYMARD, Frédéric LE ROUX donne procuration à François LE ROUX, Matthieu GAILLARD donne procuration à Philippe LE FUR.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h15.

Mme Claudine LE BERRE est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération demandée par le centre de gestion au sujet du taux de promotion

Le centre de gestion demande à ce que soit voté ce taux afin de pouvoir mettre en place les avancements de grade des agents.

Après délibération,

Le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité.

2. Délibération relative au changement des statuts de Morbihan énergies

Par délibération en date du 23 septembre 2025, le comité syndical de Morbihan Énergies a approuvé la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan.

Pour que ces modifications soient effectives et fassent l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Il convient donc que le conseil municipal se prononce sur les modifications statutaires proposées par Morbihan Énergies.

Après délibération,

Le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité.

3. Délibération pour la rénovation de l'Eclosarium : Délibération de la collectivité maîtresse d'ouvrage, en référence au projet triennal, sollicitant une subvention auprès du Conseil régional

Dans l'optique de rénover le musée, la commune souhaite demander des subventions en fonctionnement (10 000 euros) et en investissement (50 000 euros). Cela s'ajoute aux 85 000 euros déjà accordés par la Région.

Après délibération,

Le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité.

4. Délibération portant sur le renouvellement de la convention cadre de fonctionnement du réseau des médiathèques

La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique accompagne, depuis plusieurs années, les médiathèques du territoire dans une démarche de coopération visant à mutualiser les moyens, favoriser l'accès à la culture pour tous et coordonner une offre de lecture publique au plus près des habitants. La convention liant la commune et sa médiathèque à la communauté de communes d'AQTA étant arrivée à expiration, il convient de soumettre au vote du Conseil son renouvellement pour la période 2025-2030.

Après délibération,

Le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité.

5. Délibération concernant la demande de subvention Feder-Région 2025 pour l'animation des sites Natura 2000 des îles Houat-Hoedic

Afin de pérenniser les actions Natura 2000 sur les deux îles, des aides au niveau régional et européen doivent être demandées chaque année. Cette demande de subventions est donc soumise au vote du Conseil Municipal.

Après délibération,

Le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité.

6. Questions diverses

- Travaux des pontons et demande de financement du département : 110 000 euros (10%) du projet soit 22 000 euros à rembourser chaque année pendant 5 ans.

La séance est levée à 17h35.

La secrétaire de séance,
Claudine LE BERRE,



Le président de séance,
Philippe LE FUR,

